

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY 2014



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les réalisations budgétaires de l'année dans la comptabilité tenue par le maire (ordonnateur). Il permet d'arrêter les résultats de l'exercice et de procéder aux reports et à l'affectation de ces résultats sur l'exercice suivant.

Le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune d'Essey-lès-Nancy, conforme, en tous points, au compte de gestion établi pour la même période par le comptable public (Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy).

Le présent rapport de présentation du compte administratif intervient en complément de l'analyse de la situation financière de la collectivité réalisée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2015. En effet, les résultats issus de ce compte administratif ne diffèrent pas de ceux présentés lors du débat et l'analyse financière opérée début mars dernier demeure toujours pertinente.

Pour une bonne appréhension du compte administratif seront donc présentés et analysés successivement :

- I. Les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2014**
- II. L'exécution détaillée de la section de fonctionnement**
- III. L'exécution détaillée de la section d'investissement**

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2014

Le tableau ci-dessous retrace l'exécution budgétaire et les résultats affichés à la clôture de l'exercice 2014.

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budg. totales		6 351 126,21 €	2 392 525,44 €	8 743 651,65 €
	Titres de recettes émis	A	6 219 062,40 €	1 052 573,33 €	7 271 635,73 €
	Restes à réaliser	B	- €	12 112,00 €	12 112,00 €
DEPENSES	Prévisions budg. totales		6 351 126,21 €	2 195 453,94 €	8 546 580,15 €
	Mandats émis	D	5 246 009,32 €	1 237 362,21 €	6 483 371,53 €
	Restes à réaliser	E	- €	42 116,16 €	42 116,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>Solde d'exécution 2014</u>				
	Excédent si A-D>0	F=A-D	973 053,08 €		788 264,20 €
	Déficit si A-D<0	F=A-D		- 184 788,88 €	
	<u>Restes à réaliser 2014</u>				
Excédent si B-E>0	G=B-E				
Déficit si B-E<0	G=B-E		- 30 004,16 €	- 30 004,16 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	Excédent	H	181 865,30 €		
	Déficit	J		- 656 909,17 €	- 475 043,87 €
RESULTAT CUMULE	<u>Résultat de clôture hors restes à réaliser</u>				
	Excédent	F+H	1 154 918,38 €		313 220,33 €
	Déficit	F+J		- 841 698,05 €	
	<u>Résultat de clôture corrigé des R.A.R.</u>				
Excédent	F+G+J	1 154 918,38 €		283 216,17 €	
Déficit	J		- 871 702,21 €		

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION

	CA 2014
1 Recettes réelles de fonctionnement	6 205 168 €
2 Recettes exceptionnelles de fonctionnement	55 298 €
3 Reprise sur provision	309 721 €
4 Recettes de gestion courante (1-2-3)	5 840 149 €
5 Dépenses réelles de fonctionnement	5 063 378 €
6 Intérêts de la dette (hors indemnités de remb. anticipés)	221 734 €
7 Dépenses except. de fonctionnement (dont indemnités de RA)	52 062 €
8 Provision constituée sur l'exercice	34 929 €
9 Dépenses de gestion courante (5-6-7-8)	4 754 653 €
10 Epargne de gestion (4-9)	1 085 496 €
11 Epargne brute (4-5-(7+8))	863 762 €
12 Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	525 560 €
13 Capital remboursé par anticipation	301 275 €
14 Epargne nette (11-12)	338 202 €
15 Recettes d'investissement nettes (hors emprunts)	755 464 €
16 Dépenses d'investissement nettes (hors capital de la dette)	969 068 €
17 Besoin ou excédent de financement (14+15-16)	124 598 €
18 Emprunt	0 €
19 Variation du fonds de roulement (17-18)	124 598 €

En comparaison avec l'exercice 2013, il apparaît une évolution de l'ordre de :

- + 2,5 % pour les dépenses de gestion ;
- + 3,2 % pour les recettes de gestion.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

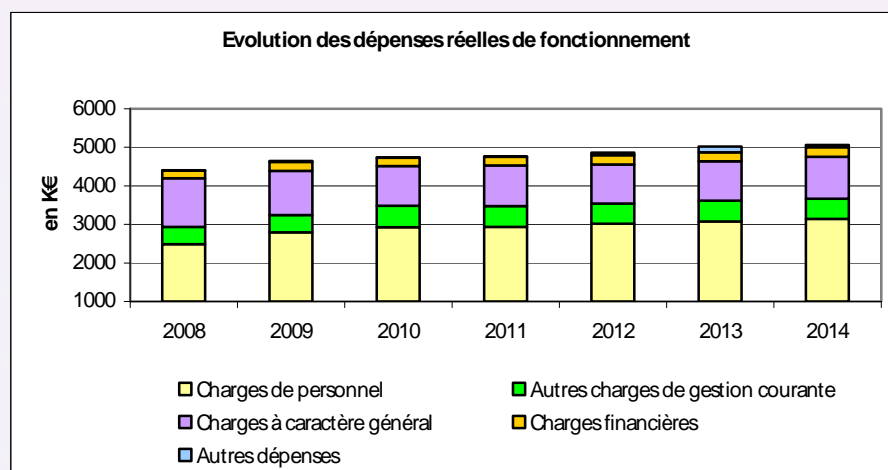
II. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté, en 2014, un montant de 5 063 378 €, contre 5 017 000 € en 2013. Elles ont donc enregistré une progression de 0,9 % sur cet exercice.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement.



1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.

Ce chapitre de dépenses a progressé d'environ 67.500 € en 2014 en raison notamment :

- de la liquidation de la convention de mutualisation des services informatiques avec la CUGN (25.000 €)
- de l'organisation du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec Brigachtal (3.100 €)
- de l'aménagement du parking père Isaïe (7.582 €)
- de la réparation du muret de l'école Mouzimpré (11.412 €)
- de la réfection des vestiaires du terrain de football (14.465 €)

Plus généralement, l'année 2014 a été marquée par la prise en charge financière, pour la première fois sur la totalité de l'exercice, de la réforme des rythmes scolaires.

L'évolution de ce chapitre de dépenses a néanmoins pu être contenue grâce à un hiver 2013-2014 relativement clément qui a permis de réduire fortement la consommation de chauffage.

Il convient par ailleurs de relever que, pour répondre à la demande croissante de restauration le midi des élèves de l'école du Centre, un nouveau lieu de restauration a ouvert en novembre 2014 à la Maison des Associations. S'il permet d'améliorer le confort et la sécurité des enfants et d'accepter des élèves inscrits sur liste d'attente, il devrait également décharger le Creps d'une partie de ses prestations de restauration et donc *in fine* pour la ville d'Essey-lès-Nancy de réaliser de substantielles économies.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, a progressé de 2 % en 2014.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la prise en charge sur l'année complète de la réforme des rythmes scolaires (+ 50.000 € hors recettes perçues en compensation)
- l'alignement des taux de cotisations patronales de retraite des fonctionnaires sur ceux du secteur privé (+ 19.000 €)
- le relèvement des échelles indiciaires des agents de catégorie C
- la revalorisation de la prime complémentaire de résultats (+ 4.000 €)
- le recrutement d'un agent de gardiennage et de voirie en contrat aidé (+ 10.900 € hors recettes perçues en atténuation)
- la validation exceptionnelle des services d'un ancien agent (+ 22.145 €)
- l'organisation des élections municipales et européennes (7.700 €).

La progression de ce chapitre a pu, cependant, être partiellement maîtrisée par le départ à la retraite d'un agent dont le poste n'a pas été renouvelé et par le passage à demi-traitement en cours d'année de cinq agents en congés pour maladie.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ce poste de dépenses s'est contracté de près de 15 000 € en 2014 en raison du report sur l'exercice 2015 du versement d'une fraction de la subvention d'équilibre du CCAS., qui n'a pas été versée en raison d'une clôture plus précoce de l'exercice comptable.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

4. Les charges financières

Les charges financières regroupent les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Ce poste de dépenses a progressé d'environ 1 % en 2014, avec le report comptable d'une échéance d'emprunt 2013 et le règlement d'indemnités de remboursement anticipé (25.000 €).

Sans ces opérations exceptionnelles, les charges financières, et plus particulièrement l'annuité de la dette, auraient continué de baisser avec l'effondrement des taux d'intérêts et les divers remboursements anticipés d'emprunt réalisés par la municipalité pour s'élever à 217.000 €/an contre 241.000 € en 2013.

5. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent principalement les opérations de régularisation comptable et certaines subventions à caractère exceptionnel.

Ce chapitre s'est fortement contracté en 2014 (- 116.000 €) au regard de l'exercice passé qui avait été marqué par l'annulation partielle d'une pénalité de 75 000 € émise à l'encontre d'un fournisseur d'électricité pour refus d'acquitter une taxe sur l'électricité et la restitution de trop-perçus de taxe locale sur la publicité extérieure.

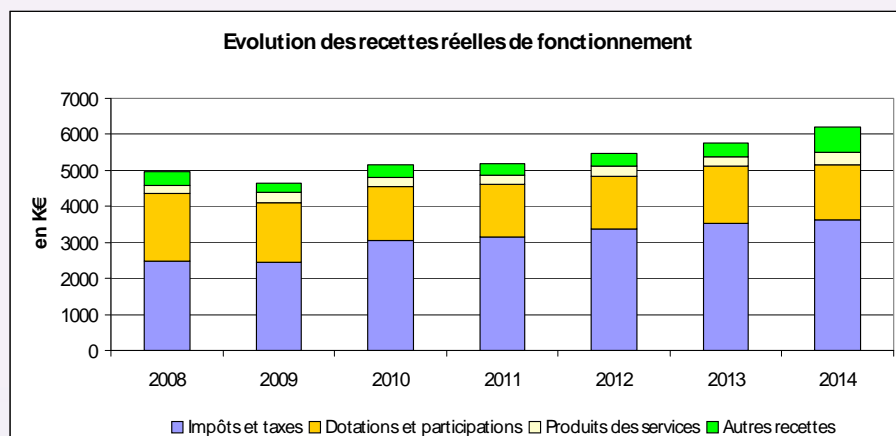
Bien que figurant dans un chapitre dédié, il convient de noter qu'une provision de 34.929 € a été réalisée en 2014 pour faire face à un probable litige avec une société de prestations de services, suite à l'émission par la ville d'une pénalité à son encontre. Cette provision était indispensable pour ne pas affecter :

- l'équilibre budgétaire de l'exercice 2014, avec un hypothétique excédent supplémentaire de fonctionnement ;
- l'exercice 2015 en cas d'annulation comptable de ladite pénalité avec la génération inéluctable d'un déficit.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Avec une réalisation de 6 205 168 € en 2014, contre 5 754 454 € en 2013, le volume des recettes réelles de fonctionnement a bondi de 7,8 % sur l'exercice étudié.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement depuis 2008.



1. Les dotations et participations

Le compte administratif 2013 fait état d'un recul significatif de ce chapitre (- 2,3 %) qui recense l'ensemble des aides et subventions versées par l'Etat et les autres partenaires locaux (collectivités, intercommunalité) et nationaux (Caf).

Cette évolution s'explique principalement par :

- le versement d'une contribution obligatoire au redressement des finances publiques (- 41.000 €) ;
- l'arrivée à échéance d'emprunts remboursés par la Cugn à la ville dans le cadre du transfert de la voirie (- 11.000 €/an) ;
- la diminution des recettes d'astreintes hivernales en raison d'un hiver plus doux (- 26.469 €).

La diminution de ce poste de recettes a néanmoins pu être amortie grâce à la progression de 35 362 € des dotations de péréquation (dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) et à l'attribution d'une subvention du département pour l'élaboration du plan de gestion de la butte Ste Geneviève (11.100 €) et de l'Union Européenne pour l'organisation du 30ème anniversaire du Jumelage (12.000 €).

Il convient également de noter que l'Etat a reconduit en 2014 sa participation à la réforme des rythmes scolaires (35.500 €).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, a évolué de + 2,6 % en 2014, sans revalorisation des taux des impôts ménages.

Cette progression provient donc en partie de la progression des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière avec :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 0,9 % des propriétés bâties et non bâties, en application des dispositions de la loi de finances pour 2014 ;
- la progression physique des bases de taxe foncière de 0,68 % (contre un recul de 0,21 % pour la taxe d'habitation) ;

Parallèlement, l'année 2014 a été marquée par une progression de 24.000 € de la taxe additionnelle aux droits de mutation après plusieurs années de baisse avec la reprise, somme toute timide, du marché de l'immobilier.

Concernant les autres produits de la fiscalité indirecte, la taxe sur la consommation finales d'électricité a continué d'évoluer positivement (+ 26.000 €) avec l'entrée en vigueur du coefficient maximal de taxation instauré sous l'ancienne municipalité. Les produits de taxe locale sur la publicité extérieure ont, quant à eux, profité de l'augmentation progressive des tarifs majorés et de l'encaissement d'arriérés de l'exercice 2013 (+ 23.000 €).

3. Les produits des services et du domaine

Composé des redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal, ce poste de recettes a progressé d'environ 27 % en 2014, en raison principalement :

- d'un décalage dans le traitement comptable des régies dédiées à l'encaissement des produits périscolaires et jeunesse ;
- de l'augmentation de la fréquentation des dispositifs jeunesse.

Il convient de relever également une nette augmentation des produits de concessions de cimetière et d'occupation du domaine public pour près de 8.000 €. L'évolution des produits d'occupation du domaine public, principalement acquittés par les entreprises de travaux, constitue un indicateur de reprise d'activité sur le territoire communal.

4. Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre, constitué des recettes issues de la location du patrimoine immobilier de la collectivité (appartements, salles) et du remboursement par les usagers des charges de fonctionnement liées aux locations (eau, ordures ménagères...), s'est contracté de près de 20.000 € en 2014.

Cette évolution s'explique par le retrait d'un appartement du parc locatif, en vue de sa mise à disposition à un nouveau gardien, et par la fin du contrat de bail du local professionnel de l'Hôtel de Ville (ex Caisse d'Epargne).

5. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service et, le cas échéant, les remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés.

Ce chapitre comptabilise 96.000 € de recettes en 2014, soit le double de l'exercice précédent. Ce niveau de réalisation provient :

- des nouvelles aides versées par l'État, suite au recrutement d'un agent en contrat aidé ;
- au remboursement par l'assurance statutaire de la rémunération de plusieurs agents arrêtés pour des maladies nécessitant des traitements et des soins prolongés.

6. Les produits exceptionnels

Le chapitre des produits exceptionnels, composé notamment des débits et pénalités, est particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Il a été marqué, en 2014, par :

- la cession de véhicules des services techniques pour 7.621 € ;
- le versement d'un reliquat d'indemnisation des conséquences des inondations et le remboursement de divers sinistres pour 20.000 € ;
- l'émission d'une pénalité à l'encontre d'une société de prestations de conseil pour 34.929,42 €.

Bien que ne relevant pas de ce chapitre, il convient de rappeler qu'une reprise sur provisions de 309.720,84 € a été opérée en cours d'année en raison de la non-réalisation des risques ayant présidé à leur constitution ou de la couverture de ces derniers par d'autres ressources.

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

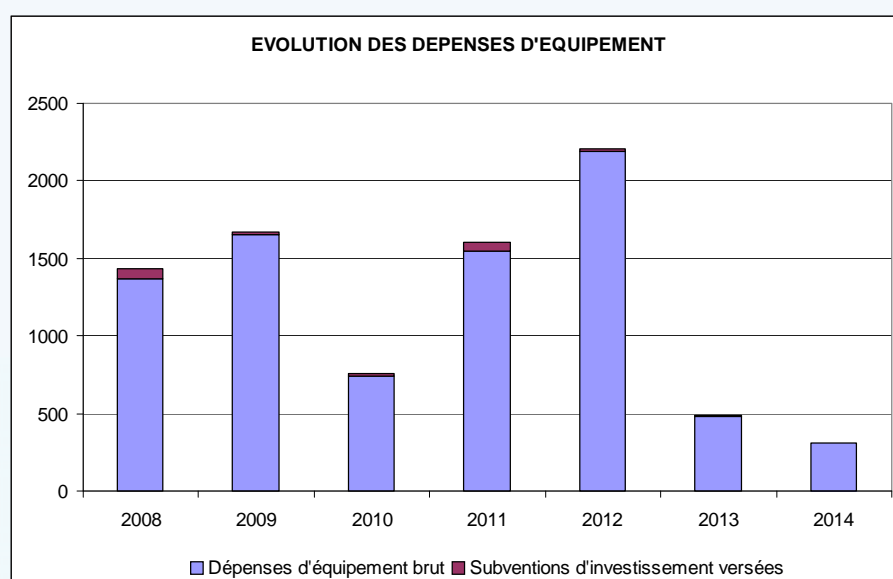
L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

III. L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement se sont élevées en 2014 à 1 096 877 €, hors restes à réaliser.



1. Les dépenses d'équipement

En matière de dépenses d'équipement, l'exercice 2014 a été marqué par :

1) pour les opérations d'équipement

- le règlement du reliquat des travaux des opérations relatives à la rénovation de la salle des fêtes Maringer pour 7.859 € ;
- le règlement d'une fraction de l'opération d'aménagement de l'épicerie solidaire dans les locaux libérés par la Police Aux Frontières pour 10.344 € ;

2) en matière d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

- l'acquisition de mobilier et matériel scolaire pour 7.400 € ;
- l'équipement des écoles élémentaires en wifi : 10.582 € ;
- l'acquisition de matériels pour le centre technique municipal : 4.370 € ;
- l'acquisition d'un four pour la création d'une salle de restauration dans la Maison des Associations pour 3.833 € ;
- l'installation de dispositifs supplémentaires de vidéosurveillance : 24 182 € ;
- la réalisation du plan de gestion pour la butte Sainte-Geneviève : 14.700 € ;
- la réalisation d'expertises et de diagnostics sur l'école Prévert pour 7.876 € ;
- la réalisation d'études et de travaux dans le cadre du déménagement de la crèche Pitchoun sur le quartier Kléber pour 11.000 € ;

3) en matière d'entretien et d'acquisition du patrimoine

- l'aménagement d'aires de jeux : 39.097 € ;
- la réalisation de travaux de couverture sur le tennis couvert : 11.686 € ;
- la réalisation de travaux sur le cimetière : 13.210 € ;
- l'aménagement du terrain Père Isaïe en parking public : 7.582 € ;
- l'installation de bancs dans le parc Maringer : 3.156 €

2. Les dépenses financières

Les dépenses financières, constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette, ont fortement progressé en 2014.

Comme pour les charges financières en section de fonctionnement, cette évolution s'explique par :

- le remboursement anticipé de deux emprunts en cours d'année (301.275 €) ;
- le report comptable d'une échéance d'emprunt de l'année 2013 sur l'exercice 2014 (17.000 €).

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION
BUDGÉTAIRE
DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION
DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

INTRODUCTION

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B. Les recettes réelles d'investissement

1. Les subventions d'investissement

Ce chapitre totalise, en 2014, 41 552 € de recettes, hors restes à réaliser. Comme les années précédentes, les prévisions restent supérieures aux réalisations en raison des mécanismes financiers conduisant à l'inscription au budget des recettes dans leur intégralité et non pour leurs fractions propres à chaque exercice. Ainsi, les fractions de subventions non perçues sont généralement reportées, sur l'exercice suivant, sous forme de restes à réaliser.

La collectivité a principalement reçu, pour l'année 2014, les subventions :

- de la Ligue Lorraine de Football pour 5.900 € pour la remise en état du complexe sportif détérioré par les inondations de 2012 ;
- du département, à hauteur de 11.708 €, pour la réhabilitation de la salle des fêtes Maringer ;
- de la Caf pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le Ram (1.630 €) ;
- de deux parlementaires pour la réhabilitation du chemin d'Abron et pour l'aménagement de l'épicerie solidaire, à hauteur respectivement de 5.000 € et de 16.586 € ;
- de la commune de Saint-Max pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour le Ram (728 €).

2. Les dotations d'investissement

Ce chapitre de recettes comprend l'excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent, lorsqu'il est affecté à la couverture du besoin de financement de l'exercice suivant, et les attributions du Fonds de Compensation de la TVA au titre des investissements réalisés les exercices précédents.

En raison de la mise en place du dispositif de déductibilité de la TVA pour ses services à caractère concurrentiel, la ville n'avait bénéficié que d'une portion de FCTVA en 2013. Le reliquat a donc été perçu sur l'exercice 2014, à un niveau cependant moins élevé qu'escompté. L'Etat a, en effet, préféré accorder à la collectivité un crédit de TVA complémentaire qui s'imputera en section de fonctionnement lors de sa récupération.

3. Les emprunts

Il convient de relever que les dépenses d'investissement de l'exercice 2014 ont pu être couvertes par les ressources propres de la collectivité (épargne principalement), sans aucun recours à l'emprunt.